

# DEMON

## SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	DEMON
<b>Autres moyens d'identification</b>	Nettoyant à cuvette
<b>Autres identifications</b>	4200
<b>Usage recommandé</b>	Nettoyant à cuvette.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Pour usage industriel et institutionnel seulement.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Lalema inc., 11450 Sherbrooke Street East, Montreal East, Quebec, H1B 1C1, 514.645.2753, www.lalema.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	Centre antipoison du Québec, 1.800.463.5060 Canutec, +1 613.996.6666, 24/7
<b>Numéro de la FDS</b>	0270

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon le Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015).

### Classification

Corrosion cutanée - catégorie 1B; Lésions oculaires graves - catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :

Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Conseil(s) de prudence :

Prévention :

Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention :

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau/se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Rincer la peau à l'eau.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage :

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

#### Autres dangers

Sans objet.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Acide citrique	77-92-9	5.0 - 15.0		
Acide glycolique	79-14-1	1.0 - 10.0		
Acide Lactique	79-33-4	1.0 - 5.0		

### SECTION 4: PREMIERS SOINS

#### Mesures de premiers soins

##### Inhalation

Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.

##### Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et les souliers contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si facile à faire, retirer les verres de contact. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

##### Ingestion

Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre anti-poison ou un médecin.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets corrosifs.

#### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

##### Organes cibles

Aucun connu.

##### Instructions particulières

Sans objet.

##### Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Aucun connu.

### SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

#### Agents extincteurs

Identificateur du produit : DEMON - Ver. 1

FDS No. : 0270

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 16 mai, 2019

Page 02 de 06

### **Agents extincteurs appropriés**

Poudre chimique sèche. Mousse. Bruine d'eau.

### **Agents extincteurs inappropriés**

Aucun connu.

### **Dangers spécifiques du produit**

Aucun connu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : oxydes de carbone.

### **Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Appareil respiratoire autonome et vêtements de protection.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire. Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Il est bon de prévenir des rejets dans l'environnement.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Contenir et absorber le déversement avec un absorbant qui ne réagit pas avec le produit déversé. Placer l'absorbant utilisé dans des récipients appropriés scellés et étiquetés en vue de leur élimination. Rincer la zone du déversement.

### **Autres informations**

Communiquer avec le fournisseur et les services d'incendie et d'urgence locaux afin d'obtenir de l'aide.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter tout contact accidentel avec des produits chimiques incompatibles.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri de la chaleur et de la lumière.

## **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Paramètres de contrôle**

Pas disponible.

### **Contrôles d'ingénierie appropriés**

Douches, douches oculaires et système de ventilation adéquat.

### **Mesures de protection individuelle**

#### **Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

#### **Protection de la peau**

Porter des vêtements de protection appropriés.

#### **Protection des voies respiratoires**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Identificateur du produit : DEMON - Ver. 1

FDS No. : 0270

Date de préparation :

Date de la plus récente  
version révisée : le 16 mai, 2019

Page 03 de 06

## Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide bleu.
Odeur	Thé des bois
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	0.2 - 1.8
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (fusion); ~ 0 °C (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	~ 100 °C
Point d'éclair	Pas disponible
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative (eau = 1)	1.065 - 1.085
Solubilité	Soluble. dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
État physique	Liquide

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Hautes températures. Congélation.

### Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique), agents réducteurs forts (p. ex. hydrures).

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Les renseignements présentés ci-dessous s'appliquent au produit original, à moins d'indications contraires.

### Voies d'exposition probables

Inhalation; contact avec la peau; contact oculaire; ingestion.

Identificateur du produit : DEMON - Ver. 1

FDS No. : 0270

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 16 mai, 2019

Page 04 de 06

## Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Acide citrique	Pas disponible	3 mg/kg (rat)	Pas disponible
Acide glycolique	Pas disponible	2040 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg
Acide Lactique	Pas disponible	3,543 mg/kg (rat)	> 2,000 mg/kg (lapin)

### Corrosion/Irritation cutanée

Corrosif pour la peau.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

### Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

N'est pas réputé cancérogène.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées, Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Effets sur ou via l'allaitement, Mutagénicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses.

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** Laboratoire Lalema inc.

**Date de la plus récente version révisée** le 16 mai, 2019

**Avis** Les informations ci-dessus ne peuvent être reproduites sans notre autorisation écrite. Elles sont basées sur des expériences et sont de sources que nous croyons sûres. Puisque

Identificateur du produit : DEMON - Ver. 1

FDS No. : 0270

Date de préparation :

Date de la plus récente version révisée : le 16 mai, 2019

Page 05 de 06

l'utilisation de ce produit est hors de notre contrôle, notre seule obligation se limite au remplacement de toute quantité de ce produit qui sera jugée défectueuse. Nous ne pouvons assumer la moindre responsabilité ou le moindre risque quant aux résultats obtenus et aux dommages dépassant le prix d'achat du produit qui ne comprend pas la main-d'oeuvre et tous les dommages indirects résultant de l'utilisation de ce produit. C'est à l'utilisateur seul qu'incombe de s'assurer de la convenance du produit quelle que soit l'utilisation qu'il en fasse.

---

Identificateur du produit : DEMON - Ver. 1

FDS No. : 0270

Date de préparation :

Date de la plus récente  
version révisée : le 16 mai, 2019

Page 06 de 06